

tenue sous la présidence de Madame JORDA-LECROQ, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame BALUSSOU, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2110551	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC
Titre de l'affaire	Annuler l'avis des sommes à payer d'un montant de 46 992 euros émis par le centre des finances publiques en date du 5 octobre 2021 et par la demande de recouvrement de 2 759 euros émis par la commune de Marseille par un courrier en date du 6 octobre 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SNC TANUDE	Maître MARC Julie (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES PACA	
Observateur	COMMUNE DE MARSEILLE	
02)	DOSSIER N° 2103133	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté N°2020_02527_VDM pris en date du 23 octobre 2020 par la commune de Marseille portant péril ordinaire de l'immeuble situé sis 24 Rue de l'Eglise Saint-Michel 13005 MARSEILLE.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SNC TANUDE	Monsieur B
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	
03)	DOSSIER N° 2103633	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n° 2021_00839_VDM pris par la commune de Marseille en date du 23 mars 2021, portant main levée de l'arrêté urgent de mise en sécurité de l'immeuble situé sis 4 chemin de la Martine 13015 Marseille (parcelle n° 215904 E0045_Quartier Saint-Antoine).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître LE BELLER Pierre
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	

14 heures 30

04) DOSSIER N° 2110922 RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2021 portant retrait d'agrément d'armurier.

Nom des parties

Demandeur Monsieur M
Défendeur PREFET DE POLICE DES BOUCHES DU RHONE

Représentants des parties

Maître SINGER Audrey

05) DOSSIER N° 2108810 RAPPORTEURE: Madame Elise-Marie BALUSSOU

Titre de l'affaire Annuler la décision du 7 septembre 2021 par laquelle la commune de Marseille refuse de reconnaître l'accident du 26 mai 2021 imputable au service.

Nom des parties

Demandeur Madame L
Défendeur COMMUNE DE MARSEILLE

Représentants des parties

Madame L

Arrêté le 15/04/2024

Le président du tribunal